

Mémo & dossier administratif Aide à l'écriture

CRITERES D'ELIGIBILITE DU DOSSIER DEPOSE

Le projet doit répondre à 1 des 3 critères suivants, (à cocher) :

L'auteur, le réalisateur le créateur-concepteur (pour nouvelles formes) déposant possède une adresse fiscale en région Grand Est et y exerce une activité régulière ;

La société de production déléguée qui accompagne « l'auteur » est établie en Grand Est et y exerce une activité régulière de production ;

L'auteur et/ou le réalisateur et/ou le créateur-concepteur a un parcours artistique professionnel notable en Grand Est et son projet s'inscrit prioritairement dans une perspective de production, de tournage, de réalisation d'animation ou de fabrication en Grand Est (engagement moral demandé).

Le budget d'écriture de l'œuvre devra comporter une part significative de dépenses en Grand Est, directement liées au travail de recherche et d'écriture d'une part (dans le cas où l'auteur est établi en Grand Est) et à des frais inhérents d'autre part (déplacements, recherches spécifiques, pré-repérages, rencontres de protagonistes, etc.).

PROCEDURE

Les projets significatifs et éligibles sont soumis à l'examen préalable des membres du « Comité Consultatif » dédié qui se tient trois fois par an, la décision étant prise par la Commission Permanente du Conseil Régional après avis de la Commission Culture.

Après le vote de la subvention régionale, une convention bilatérale est émise (valable une année à partir de la date de la notification de la convention et jusqu'au rendu des comptes définitifs) ; cette convention sera à retourner signée dans un délai de 3 mois. Elle établira les engagements de l'auteur-réalisateur bénéficiaire.

ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Parmi les engagements du bénéficiaire d'une aide régionale Grand Est figurent :

- les obligations de mention du soutien régional sur tous supports de communication (générique de début, générique de fin, affiches, dossiers de presse, ...) ;
- la transmission de 10 DVD/Blue Ray sous jaquette de l'œuvre ou la série achevée ;
- des rencontres potentielles avec des classes de lycéens et d'apprentis pour l'accompagnement du film durant son développement ou une fois achevé ;
- l'autorisation, pour la Région et ses structures partenaires identifiées, d'utiliser le film, libre de droits, à des fins non commerciales (consultation ou projection) dans le cadre d'opérations de valorisation de l'action régionale, en particulier pour sa politique culturelle et éducative dans les équipements de la région ou relevant de sa compétence (lycées, notamment).

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION REGIONALE

Versement intégral de la subvention, sur demande, après notification de la convention.

La non transmission des pièces exigées, ou la non-conformité de l'utilisation de la subvention régionale empêcheront tout autre dépôt de soutien à l'écriture auprès de la Région Grand Est et pourront amener à un reversement de la subvention régionale ; de même, une qualité insuffisante des résultats attendus (scénario ou dossier documentaire aboutis, repérages complémentaires...) pourront amener à un reversement de toute ou partie de la subvention régionale.

CONSTITUTION DU DOSSIER A DEPOSER EN TELESERVICE

1) DOSSIER LECTEURS : dossier artistique et financier (1 seul PDF)

Nom du dossier *.PDF : **ECR Titre du film - Nom Prénom de l'auteur – Dossier lecteurs**

- Page de garde** éventuelle
- Formulaire** de demande de subvention complété
- Dossier artistique** comprenant :

1. Suivant le type et l'état d'avancement du projet :

- **FICTION** : un traitement entre 10 et 20 pages maximum. Pour les courts métrages, une continuité dialoguée peut être soumise. Pour les longs métrages, s'en tenir au traitement, même si une première continuité existe. Pour les séries, fournir une pré-bible incluant le traitement du pilote, un résumé des épisodes suivants (à minima l'arche narrative de saison) et la description des personnages.
- **DOCUMENTAIRE** : argumentaire ou premier séquencier entre 10 et 20 pages maximum.
- **ANIMATION** : un traitement entre 10 et 20 pages maximum et 1^{ère} bible ou tout élément graphique caractérisant l'univers.
- **NOUVEAUX MEDIAS** : note présentant les principaux éléments artistiques : concept, pilote épisode 1, arches narratives, dispositif interactif en adéquation avec le ou les supports choisis et tous éléments de compréhension littéraire ou graphique d'une narration délinéarisée.

2. Une note d'intention (1 à 3 pages)

3. Une note d'écriture, précisant l'état d'avancement du dossier au moment du dépôt et le travail d'écriture à venir : collaboration à l'écriture, résidence, piste d'écriture...(1 page)

4. Eventuellement un moodboard ou des références graphiques, des pistes de casting...

5. CV du ou des auteurs.

6. Le cas échéant : liste et CV des personnes collaborant à l'écriture du projet (co-auteurs ou consultants)

7. Le cas échéant, une note d'intention du producteur délégué porteur du projet, note de présentation et filmographie succincte et actualisée (si et seulement s'il existe un contrat d'option ou de cession, lequel est à inclure dans le dossier administratif).

8. Si le projet intègre un portrait d'une personnalité en vie (célèbre ou non) : une lettre d'accord de la personne concernée. Si le projet est adapté d'une œuvre préexistante, le contrat afférent.

9. La liste détaillée et motivée des contacts envisagés/pris (co-financeurs potentiels), accompagnée, si possible des lettres d'intérêt, contrats, confirmations de subventions, memo deal, ...

NB : l'ordre des pièces artistiques peut être adapté au dossier. Vu le nombre de sollicitation, la concision est appréciée.

Devis d'écriture type à télécharger (vos dépenses prévisionnelles). Compléter, dater et signer.

Plan de financement d'écriture type à télécharger (vos recettes prévisionnelles). Compléter, dater et signer.

NB : vos devis et votre plan de financement doivent être équilibrés, c'est-à-dire que le montant total des dépenses prévisionnelles est égal au montant total des recettes prévisionnelles.

2) DOSSIER RESERVE A L'INSTRUCTION : dossier administratif (1 seul PDF)

Nom du dossier *.PDF : **ECR Titre du film - Nom Prénom de l'auteur – Dossier admin**

Le présent mémo complété, daté et signé incluant le **Courrier** de demande adressé au Président de la Région Grand Est (à partir du modèle ci-dessous)

Une copie de la carte d'identité de l'auteur

Une attestation de domiciliation fiscale de l'auteur.

RIB de l'auteur (Obligatoire. Le RIB du producteur éventuel ne sera pas accepté)

Dans le cas de deux ou plusieurs co-auteurs, document précisant le nom du co-auteur régional (obligatoirement régional) et l'accord des parties pour la répartition, le cas échéant, de l'aide sollicitée

Si le projet a une société de production déléguée : contrat d'option ou de cession de droits d'auteur daté et signé (obligatoire)

3) PIECE RESERVEE A L'INSTRUCTION : formulaire de demande au format .doc

Nom du dossier *.DOC : **ECR Titre du film - Nom Prénom de l'auteur - formulaire**

(Modèle de lettre de demande de subvention,
à dater et signer par l'auteur-réalisateur déposant la demande)

(Nom et coordonnées complète de l'auteur)

(Lieu), (date)

M. le Président de la Région Grand Est
Maison de la Région
1 place Adrien Zeller - BP 91006
F 67070 Strasbourg Cedex

Objet : demande de subvention

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter une subvention de la Région Grand Est d'un montant de **xx €** (*montant en euros*), au titre de **l'aide à l'écriture cinématographique, audiovisuelle et nouveaux médias** pour le projet de

(intitulé précis du projet – supprimer les mentions inutiles)

- long métrage cinéma (animation, documentaire, fiction)
- court métrage cinéma (animation, documentaire, fiction)
- unitaire ou série fiction télévisuelle ou nouveaux médias (animation, prise de vue réelle)
- unitaire ou série documentaire télévisuelle ou nouveaux médias (animation, prise de vue réelle)

sous le titre **Titre du projet** (d'une durée de xx min) que j'envisage d'écrire ou d'écrire et de réaliser.

En application du règlement correspondant, je vous adresse ci-joint le dossier dûment complété.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Nom de l'auteur

Signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette attestation doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Je soussigné(e), (nom et prénom) – auteur / réalisateur déposant de la demande :

- déclare avoir pris pleinement connaissance du règlement de l'aide à l'écriture cinéma, audiovisuel et nouveaux médias et en accepte les conditions, notamment en termes de respect des dépenses en région et d'engagements ultérieur (mise à disposition de l'œuvre, communication, ...) ;
- déclare être en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférents ;
- certifie exactes les informations du dossier déposé, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics
- sollicite une subvention auprès de la Région Grand Est d'un montant de : xx €
- précise que cette aide, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire suivant : (joindre RIB)

Fait à

le

Signature :

Accord de répartition entre les auteurs

Entre les soussignés,

Prénom Nom, adresse complète,

et

Prénom Nom, adresse complète,

étant préalablement rappelé que les soussignés ont déposés conjointement une demande d'aide à l'écriture auprès de la Région Grand Est pour le projet le projet de long métrage intitulé provisoirement ou définitivement « nom du projet »,

il est arrêté et convenu entre les parties qu'en cas d'avis favorable et de soutien de la Région Grand Est, l'aide versée sera répartie de la façon suivante :

- XX% pour auteur 1 ;
- XX% pour auteur 2.

Fait à

le

Signature :